



MUNICIPALITÉ DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-382 / DOSSIER VANESSA HOULE-

« **CONSIDÉRANT** l'émission des constats d'infraction 292310-118, 806950237 et 806989634 en lien avec la contravention du Règlement harmonisé numéro G 100;

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Guy Dupuis .et résolu :

- **QUE** le conseil entérine l'entente de règlement hors cour intervenu entre les parties;
- **QUE** le directeur général est autorisé à signer tout document pour donner plein effet à ladite entente. »

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 07 novembre 2024.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier